



**PROCEDURE DE CONTROLE D'EXÉCUTION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(AVANT REMBLAIEMENT)**

A remettre à la CC3F après l'avoir complétée

Renseignements sur l'immeuble

Adresse :
Code Postal : Commune :
Références Cadastres : Section Numéro(s) :

Renseignements sur le propriétaire

Nom et Prénom du ou des propriétaires :
Date de naissance : /...../...../.....
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : ou : Mail :

Personne à contacter pour un rendez-vous sur site

Nom et Prénom :
Fonction :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Fax : Mail :

Contrôle sur site

Le maître d'œuvre sera présent : Oui Non
Le propriétaire sera présent lors du contrôle : Oui Non, mais sera représenté par :

NOM, Prénom, fonction :
dûment habilité par le propriétaire à répondre aux questions du technicien et autorisé à signer la fiche terrain.

Redevance

Le contrôle d'exécution a pour but de vérifier que les éléments retenus par le propriétaire et acceptés par le service lors du contrôle de conception et d'implantation sont bien respectés lors de la réalisation du dispositif d'assainissement. Le contrôle sera réalisé par la société SOLEST ENVIRONNEMENT, prestataire de service de la Communauté de Communes des Trois Forêts.

Ce contrôle donne lieu à une facturation de 150 € TTC à la charge du DEMANDEUR (délibération N° 20-07-2021/012 du 20/07/2021 à compter d'une demande réceptionnée le 16/08/21). Le rapport sera remis dès réception du règlement (à effectuer à l'ordre du Trésor Public).

Lors de l'intervention de terrain de SOLEST ENVIRONNEMENT, le propriétaire doit être présent ou se faire représenter. Un élu de la C.C.3.F. ou le Maire de la commune pourra être convié au rendez-vous.

Fait à, le : /...../...../...../
Signature du demandeur

Cadre réservé à la CC3F

**BON DE COMMANDE POUR UN CONTROLE D'EXÉCUTION D'UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

La communauté de communes des Trois Forêts (CC3F), représentée par sa Présidente, Mme Marie-Claude LAVOCAT, donne ordre de service à la société Solest Environnement de réaliser le contrôle d'exécution du système d'assainissement non collectif de l'immeuble renseigné en page précédente. La prestation sera réalisée selon les modalités fixées au cahier des charges du marché.

Il est rappelé que le délai de remise du rapport d'intervention à la CC3F est fixé à 7 jours après réception du présent document.

Fait à Chateauvillain, le

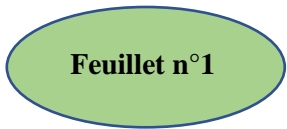
**La Présidente,
Marie-Claude LAVOCAT**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FORETS – CC3F

Service Public d'Assainissement Non Collectif – SPANC

4, route de Châtillon – Site Le Chameau – 52 120 CHÂTEAUVILLAIN – Tél : 03 25 01 38 53

@ : contact@cc3f52.fr



Contrôle de réalisation de l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif avant remblaiement



FICHE DECLARATIVE ET DEMANDE DE CONTROLE AUPRES DU SPANC DE LA CC3F

Le présent feuillet constitue la demande de contrôle d'exécution auprès du SPANC. Il sera remis par le demandeur au SPANC de la C.C.3.F. qui le transmettra à son prestataire.

Le contrôle de la bonne exécution des travaux d'assainissement non collectif est à effectuer par le prestataire du SPANC avant remblaiement.

VOLET 1 : Informations générales

Mon projet d'assainissement non collectif a fait l'objet d'une demande préalable d'avis sur la conception et d'implantation auprès du SPANC :

OUI : PASSER AU VOLET 2

NON : remplir le cadre grisé

Cette situation est acceptée UNIQUEMENT :

- pour tout projet d'assainissement lié à une demande d'urbanisme déposée en Mairie antérieurement au 1^{er} janvier 2013 inclus,
- pour tout projet d'assainissement non lié à une demande d'urbanisme ayant fait l'objet d'une validation par la commune avant le 1^{er} janvier 2013 inclus,
- pour tous travaux d'assainissement non lié à une demande d'urbanisme ayant fait l'objet d'une commande auprès d'une entreprise (ou fournisseur) avant le 1^{er} janvier 2013 inclus.

Le SPANC émettra un avis AVEC DES RÉSERVES QUI NE POURRONT ÊTRE LEVÉES

► LE PETITIONNAIRE (le propriétaire)

Nom et Prénom du ou des propriétaires :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mobile : Mail :

► ADRESSE DE L'IMMEUBLE CONCERNÉ

Adresse :

Code postal : Commune :

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro de parcelle) :

► TYPE D'IMMEUBLE

CAS N°1 : MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE : Principale Secondaire Location

▪ Détail des pièces principales* (PP) :

* Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bains, buanderie, etc.)

Salons et salles à manger séparés Séjour Véranda

Chambres : Bureau(x) > 10 m² : Autre :

CAS N°2 : AUTRES IMMEUBLES

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux desservi(s) par l'installation ?

Nombre d'usagers : Capacité d'accueil : personnes

Nombre d'Équivalents-Habitants (EH) retenu : EH

VOLET 2 : Caractéristiques de l'installation réalisée

► **RÉFÉRENCE DU DOSSIER SPANC :**

(référence indiquée sur l'avis sur la conception de votre projet d'assainissement non collectif validé par le SPANC)

► **RÉALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :** par le pétitionnaire par l'entreprise

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mobile : Mail :

Nom et Prénom de la personne référente :

► **INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT RÉALISÉE CONFORME AU PROJET VALIDÉ PAR LE SPANC :**

Oui tel que défini dans la demande de conception

Oui mais avec quelques modifications mineures (implantation des ouvrages modifiée, type de fosse, ...)

Non, le type de filière et/ou son dimensionnement ont été modifiés

NB : le SPANC se réserve le droit d'exiger le dépôt d'une nouvelle demande d'installation d'assainissement non collectif suivi d'un contrôle de conception soumis à redevance.

► **Si modifications du projet, veuillez remplir les informations contenues dans le cadre**

FILIÈRES AVEC TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN SOL RECONSTITUÉ

▪ **Prétraitement (type et volume) :**

▪ **Traitement :**

Tranchée d'épandage

Lit d'épandage

Lit filtrant vertical non drainé

Tertre d'infiltration

Filtre à sable vertical drainé

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolite

FILIÈRES AGRÉÉES

▪ **Type de dispositif agréé :**

▪ **Numéro national d'agrément :**

▪ **Capacité de traitement :** EH

+ JOINDRE IMPÉRATIVEMENT UN SCHEMA DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT RÉALISÉE :
en reportant sur ce schéma les éléments suivants :

▪ *Les limites de la parcelle*

▪ *L'habitation et le bâti annexe (garage, piscine, terrasse...)*

▪ *Les sorties des eaux usées de l'habitation (WC, eaux de cuisine et de salle de bains)*

▪ *Les différents éléments de l'installation d'assainissement (fosse, épandage, etc.)*

▪ *Les rejets des eaux traitées le cas échéant*

▪ *Les voies de passage des véhicules*

▪ *Les puits ou captages utilisés pour l'alimentation en eau potable*

► **AVANCÉE DES TRAVAUX :**

L'installation est en cours et sera achevée le

est achevée et non remblayée dans l'attente du contrôle de réalisation

► **PERSONNE À CONTACTER POUR EFFECTUER LE CONTRÔLE SUR SITE ET SUR RENDEZ-VOUS**

le pétitionnaire

l'entreprise

autre personne (à préciser ci-dessous) :

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mobile : Mail :

Disponibilités pour le contrôle :

VOLET 3 : Informations sur le contrôle d'exécution

► BUT DU CONTRÔLE

Le contrôle d'exécution des travaux d'assainissement non collectif a pour but de vérifier la réalisation et la mise en œuvre des différents ouvrages composant le système d'assainissement qui équipera l'immeuble. **La finalité de ce contrôle consiste à évaluer l'installation préalablement à sa mise en service et ainsi établir la conformité, ou non-conformité, de l'installation au regard de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôles.**

Lors de l'intervention de terrain, le propriétaire et l'entrepreneur doivent être présents ou se faire représenter. Un élu de la C.C.3.F. et/ou le Maire de la commune pourront être présents au rendez-vous.

► PRÉALABLEMENT AU CONTRÔLE

En prévision du passage de la société SOLEST, prestataire du SPANC de la CC3F, nous vous remercions de laisser accessible l'ensemble de l'installation d'assainissement. **Un ouvrage non accessible et non visible sera réputé inexistant.**

En cas d'empêchement, la société SOLEST est joignable au **03.25.32.21.39** ou par mail : contact@solest-environnement.fr

Nous vous invitons à présenter au prestataire du SPANC, lors de sa visite, tous les documents permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système d'assainissement non collectif, notamment :

- les photos des travaux (le cas échéant)
- les factures des matériaux (sable et graviers) et ouvrages (fosse, bac à graisses, filtre, microstation...)
- pour les filtres à sable, les fuseaux granulométriques du sable et gravier et analyse chimique du sable
- pour les filières agréées, le guide d'utilisation et le guide d'entretien

► LES PRINCIPAUX POINTS CONTRÔLÉS SERONT :

- factures des matériaux et ouvrages (dimensionnement en adéquation avec le projet)
- la nature des sables et graviers, leur épaisseur
- l'épaisseur de la géomembrane en cas de filtre à sable drainé
- la nature des canalisations (norme NF obligatoire et type CR4 conseillé, voir CR8 sous charge roulante)
- la planéité et l'étanchéité des regards de collecte, de répartition, de bouclage et de drainage
- les diamètres et pentes des canalisations de collecte et d'épandage
- l'accessibilité et la mise en sécurité des ouvrages (tampons accessibles et verrouillés)
- le bon écoulement des eaux à traiter, le raccordement complet des sorties d'eaux usées à la filière et leur séparation avec les eaux pluviales
- la présence de ventilation primaire et secondaire (diamètres, coudes, pente, sortie au faîtage, extracteur, ...)
- le cas échéant, la dalle de lestage ou la dalle de répartition
- le cas échéant, le fonctionnement des pompes de relevage

Pour les filières agréées seront de plus contrôlés :

- le cas échéant, le fonctionnement des appareils électromécaniques
- le niveau des rampes de dispersion
- les ventilations
- la présence du guide de l'utilisateur fourni par le constructeur
- la souscription ou non à un contrat d'entretien

► **FACTURATION DU CONTRÔLE D'EXÉCUTION : 150 € T.T.C.**

La redevance du SPANC sera adressée au pétitionnaire par la CC3F après la réalisation du contrôle. En cas d'avis défavorable sur les travaux d'exécution, il sera procédé à un nouveau contrôle d'exécution des travaux modificatifs demandés. Ce nouveau contrôle fera l'objet d'une nouvelle redevance.

Je certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du règlement de service.

Je demande au SPANC de faire procéder au contrôle d'exécution de cette installation d'assainissement non collectif.

Fait à, le

Signature

VOLET 4 : Bon de commande (cadre réservé à la C.C.3.F.)

Demande de contrôle d'exécution reçue le

La C.C.3.F. demande à la société SOLEST ENVIRONNEMENT de procéder au contrôle de bonne exécution de l'installation d'assainissement non collectif mentionné dans le présent formulaire conformément au cahier des charges du marché de prestation de service.

Fait à Châteauvillain, le

Pour le SPANC de la C.C.3.F.

Signature

La Présidente de la CC3F, Mme Marie-Claude LAVOCAT